



FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الجهوية لكرة القدم باتنة

LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL BATNA

الجهوية

Commission Régionale de Discipline

Procès-verbal

N°42 - Séance du : 15/05/2023

Rencontres Séniors - Saison sportive 2022-2023

Membres présents:

Nom et Prénoms	Qualités
BOUMARAF LARBI	Président
ABDESSEMED RAMDANE	Secrétaire
BENAHMED LAHCENE	Membre

Ordre du jour:

- 1- Traitement des affaires.
- 2- Suite affaire.
- 3- Etude des réserves.
- 4- Régularisation de situations disciplinaire.
- 5- Divers.



1- Traitement des affaires

En application des règles généraux de la FAF (**Seniors 2018**) et suite à l'examen des pièces versées aux dossiers, aux rapports des officiels des rencontres ainsi qu'aux auditions.

la Commission de Discipline, après délibération, a pris les décisions suivantes:

Division Régionale 01 - 28^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N° : 0626 ABSK- ASBG du 12/05/2023 à SIDI KHALED

Affaire N° : 0626 ABSK- ASBG du 12/05/2023 à SIDI KHALED							
JOUEUR(S) :							
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BENDRIMIA AMMAR	22R05J5514	ASBG	Avertissement.	Un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00

Affaire N° : 0627 OBM-NRCB du 12/05/2023 à MEDJANA

Affaire N° : 0627 OBM-NRCB du 12/05/2023 à MEDJANA							
JOUEUR(S) :							
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DEMENE OKBA	22R05J0009	NRCB	Avertissement.	Un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
KHELIF CHOUAIB	22R05J2595	OBM	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0628 SAB- OM du 12/05/2023 à MAGRA

Affaire N° : 0628 SAB- OM du 12/05/2023 à MAGRA							
JOUEUR(S) :							
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
LAIB DJAMAL	22R05J2362	SAB	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENABID ABDERREZAK	22R05J0328	OM	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0629 NRBOD- ABM du 12/05/2023 à OULED DERRADJ

Affaire N° : 0629 NRBOD- ABM du 12/05/2023 à OULED DERRADJ							
AUTRES SANCTIONS :							
CLUB	SANCTION (S)			MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)	
ABM	<p style="text-align: center; margin: 0;">6^{ème} Infraction.</p> <p>Récidiviste voir: -1^{ère} infraction PV N° 15 de CRD du 21/12/2022 Affaire N°204. -2^{ème} infraction PV N° 37 de CRD du 08/04/2023 Affaire N°549. -3^{ème} infraction PV N° 38 de CRD du 30/04/2023 Affaire N°569. -4^{ème} infraction PV N° 39 de CRD du 02/05/2023 Affaire N°592. -5^{ème} infraction PV N° 40 de CRD du 07/05/2023 Affaire N°599.</p>			Absence d'entraîneur.	53 Alinéa 2 R.G ET 10 Alinéa 9 DR 2022/2023	40 000,00	

Affaire N° : 0630 ARBZ-MBS du 12/05/2023 à KHENCHELA/HAMAM AMAR

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
CHENAK BADREDDINE	22R05J0691	ARBZ	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
CHENNI SAAD	22R05J0558	MBS	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DEBBAH MAHMOUD	22R05J0551	MBS	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0631 TRBA- USAK du 12/05/2023 à ARRIS

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MAOUCHE MOHAMED AMINE	22R05J0149	TRBA	Avertissement.	//	Jeu dangereux.	100 R.G	

Affaire N° : 0632 MCM- MRM du 12/05/2023 à MSILA/KHALFA

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MEDDEH HICHEM	22R05J0269	MCM	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ROUISSI MOHAMED	22R05J0104	MRM	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUZID RAMZI	22R05J0248	MRM	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0633 CRBG- EJBBA du 12/05/2023 à BORDJ GHEDIR

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BENSAADI HOUDAIFA	22R05J0930	CRBG	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DEHIMAT ISLEM	22R05J0816	CRBG	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENSLIMANE AKRAM	22R05J1127	CRBG	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
HADDAD YUCEF	22R05J0815	CRBG	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUNOUA OUSSAMA	22R05J5413	EJBBA	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
NAIT SAADI ABDELHAK	22R05J0072	EJBBA	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

AUTRES SANCTIONS :

CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
CRBG	1 ^{ère} Infraction.	Mauvaise organisation.	131 R.G	5 000.00
CRBG	1 ^{ère} infraction (mise en garde).	Jets de projectiles. (sans dommages physiques).	49 Alinéa C R.G + résolution de bureau fédérale	10 000,00

EJBBA	1 ^{ère} Infraction.	Absence d'entraîneur.	53 Alinéa 2 R.G ET 10 Alinéa 9 DR 2022/2023 .	30 000,00
-------	------------------------------	-----------------------	---	-----------

Division Régionale 02 (Groupe A) 27^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N° : 0634 ABBA- BRBA du 12/05/2023 à BORDJ BENAZOUZ

JOUEUR(S) :							
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
FERHATI HAMADA	22R05J0105	ABBA	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
KOUAM AYOUB	22R05J3845	NRBA	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0635 ESPF- USD du 13/05/2023 à BATNA/SEFFOUHI

JOUEUR(S) :							
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
OULMI ABDELHAKIM	22R05J1106	ESPF	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
SAKHRI BELKACEM	22R05J0606	USD	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0636 EST- USFBBA du 12/05/2023 à THENIAT EL ABED

JOUEUR(S) :							
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
YAHIAOUI ZAKARYA	22R05J0202	EST	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BAYOU NASREDDINE	22R05J0212	EST	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ZEMMOURI MOHAMMED	22R05J0200	EST	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
LEBEIBAT ISMAIL	22R05J0548	USFBBA A	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENSALEM BACHIR	22R05J4481	USFBBA A	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
HAMDINI ABDELHAMID	22R05J4503	USFBBA A	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0637 ESA- WRF du 12/05/2023 à SIDI AISSA

JOUEUR(S) :							
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOUKHEMIKHEM YOUNES MOUAADH	22R05J0708	ESA	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUKHELIFI KOUIDER AKRAM	22R05J5522	WRF	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

BOUBAKER ISLAM	22R05J0819	WRF	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
----------------	------------	-----	----------------	----	----------------------------	---------	--

Affaire N° : 0638 USMB- CMB du 12/05/2023 à BOUSAADA

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
TOUATI SAID	22R05J5430	USMB	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0639 MOC- CSC du 12/05/2023 à EL CONDORCET

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
YAHIAOUI HAMZA	22R05J0162	MOC	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ZERARI KHIR EDDINE	22R05J0165	MOC	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Division Régionale 02 (Groupe B) 28^{eme} Journée «Séniors»

Affaire N° :0640 IRBM-CRBEH du 13/05/2023 à MENAA

R.A.S

Affaire N° :0641 CSR-ESBR du 13/05/2023 à KAIS

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MESSADIA ABDERRAHIM	22R05J0224	CSR	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENLEULMI MOHAMED ISLAM	22R05J0340	CSR	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° :0642 CHK- WACZ du 13/05/2023 à KHENCHELA /HAMAM AMAR

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
SID ABD ALLAH	22R05J0157	CHK	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
LALA SID ALI TAKI EDDINE	22R05J0946	WACZ	Avertissement.	//	Jeu dangereux.	100 R.G	

Affaire N° :0643 ESSAH- NRBO du 13/05/2023 à AIN LAHDJEL

R.A.S

Affaire N° :0644 MCEG- UST du 13/05/2023 à LAGHROUS

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
GUERNI OUSSAMA	22R05J0642	UST	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

CIDI FARES	22R05J5532	UST	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
GUIDAD ABDELMOUMENE	22R05J1136	MCEG	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° :0645 ESBS-JSMAT du 13/05/2023 à AIN LAHDJEL

R.A.S

Affaire N° :0646 RUDSB- JSBSE du 13/05/2023 à BATNA/ZMALA

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOURAS ABDELATIF MOUADH	22R05J1163	RUDSB	Expulsion.	Un (01) match ferme.	Cumul de cartons (CAS+CAS).	103 RG	
SAHLI HICHEM	22R05J0139	JSBSE	Expulsion.	Trois (03) matchs dont Un (01) avec sursis.	Comportement antisportif envers adversaire (agression).	113 Alinéa « A » & 141 R.G	3 000,00
BEGHAMI FOUÂD	22R05J5462	RUDSB	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUZEGHAIA AHMED	22R05J1218	RUDSB	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
LABGAA MILOUD	22R05J0742	JSBSE	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BEDDIAF MILOUD	22R05J0729	JSBSE	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DIRIGEANT (S):							
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
SAHLI SAMI (entraîneur)	22R05E0247	JSBSE	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° :0647 CRBSK- ESBG du 13/05/2023 à SIDI KHALED

R.A.S

2-Suite affaire.

Suite Affaire N° : 0595 MCM- MBS du 02/05/2023 à MSILA/KHALFA

- Après étude de la feuille de match,
- Après lecture des rapports des Officiels de match,

La CRD décide de :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
CHELIHI SOUFYANE	22R05J0918	MCM	Joueur signalé.	Suspension de deux (02) ans fermes à compter du 02/05/2023.	Agression avec lésions corporelles et voies de fait envers officiels (Arbitre) en fin de partie, causant une incapacité de Huit (8) jours (inférieure à (15) jours).	114 Alinéa (b)	15 000,00
BETKA MILOUD	22R05J1425	MCM	Joueur signalé.	Suspension de deux (02) ans dont Un (01) an avec sursis. à compter du 02/05/2023.	Agression avec lésions corporelles et voies de fait envers officiels (Arbitre) en fin de partie, causant une incapacité de Huit (8) jours (inférieure à (15) jours).	114 Alinéa (b)	15 000,00
DJEGHBELOU HICHAM	22R05J0261	MCM	Joueur signalé.	Huit (08) matchs fermes.	Deux (02) infractions commises lors d'une rencontre par le même joueur. 1- contestation de décision. 2- Tentative d'agression envers arbitre. *(La faute la plus grave est la 2ème et l'amende la plus élevée est la 2eme).	101 & 120& 149 R.G	5 000,00

3-Etude des réserves.**RESERVES N°07 :****AFFAIRE N°0595 – RENCONTRE MCM- MBS du 02/05/2023 à MSILA/KHALFA**

Réserves formulées sur la feuille de match par le club M BOUSAADA sur l'inscription d'un joueur en fraude sur son état civil BOUBAYA SAMI LN°22R05J0263 du club MC MSILA à la rencontre MCM – MBS (Seniors) du 02/05/2023.

Par ce motif, la CRD décide de :

-Rejeter les réserves du club M BOUSAADA. **(Le joueur a été retiré).**

En passant outre et pour ne pas laisser persister une irrégularité, il est tout à fait clair pour la CRD, après des recherches, que la licence du joueur mis cause **BOUBAYA SAMI LN°22R05J0263** du club MC MSILA avait bel et bien falsifiée (scannée) est avérée.

Par conséquent et selon l'article N°96 - Alinéa «2» des RG de la FAF de 2018, la CRD décide :

1. **Suspension d'Un (01) An** ferme pour le joueur **BENTOUMI SAMI (sans licence) Ex-Joueur De MC MSILA** à compter du **02/05/2023**.
2. **Infliger une amende de cent mille dinars (100 000,00 DA)** au club **MC MSILA**.
3. En raison de l'absence du secrétaire séniors du club **MC MSILA** de la rencontre **MCM- MBS**, la CRD n'avait pas pu identifier le contrevenant puisque et à l'occasion d'une audience du 10/05/2023, Le secrétaire du club MCM a fourni des documents prouvant son absence lors la rencontre **MCM- MBS**.

RESERVES N°08 :**AFFAIRE N° :0644 RENCONTRE MCEG- UST du 13/05/2023 à LAGHROUS**

Réserves formulées sur la feuille de match par le club US TOLGA sur la participation des deux (02) joueurs HACHANI SMAIL LN°22R05J1138 et HEFFAIEDH MOHAMED ZIDANE LN°22R05J1140 **(Le joueur a été retiré)** du club MC EL GHROUS à la rencontre MC EL GHROUS – US TOLGA (Seniors) du 13/05/2023, qui auraient participés à la rencontre sous le coup d'une suspension.

Dans la forme : **Réserves irrecevables** (Non confirmées par le club **US TOLGA** et insuffisamment motivées : Sanction, numéro d'affaire et la saison sportive, selon l'article N°86 des RG de la FAF de 2018).

Par ce motif, la CRD décide de :

1- **Rejeter les réserves** du club **US TOLGA**.

2- **Infliger une amende de vingt mille dinars (20 000,00 DA)** au club **US TOLGA** pour non confirmation de réserves (joueur **HACHANI SMAIL**), et ce, conformément à l'article **N°86** des RG de la FAF de 2018.

En passant outre et pour ne pas laisser persister une irrégularité, il est tout à fait clair pour la CRD, après des recherches, que la situation du joueur **HACHANI SMAIL LN°22R05J1138** du club **MC EL GHROUS**, mis en cause, a été régulière.

4- Régularisation de situations disciplinaire

Affaire de régularisation N° : 15 du club MBS

Vu, la feuille de match.
Vu, les rapports des officiels.
Vu, la demande de régularisation du club MBS reçu le 14/05/2023.
La CRD décide :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF
BOUNABAB WAHEB	22R05J0791	MBS	Régularisation	Un (01) match ferme de suspension en sus de la sanction initiale D'Un (01) match ferme pour (Cumul de quatre (4) avertissements au cours des rencontres (Voir PV 26 aff 3703, PV 34 aff 485, PV 35 aff 506 et PV 37 aff 550)). TOTAL : Deux (02) matchs fermes à compter du 14/05/2023.	Régularisation d'une situation disciplinaire. ART 134 RG

5-Divers.

01- RAPPEL DE L'ARTICLE 133 DES RG DE LA FAF (Règlement des amendes) :

Conformément à l'article 133 du règlement du championnat de football amateur :

- les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.
- Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe séniors du club fautif.

02- RAPPEL DE L'ARTICLE 86 DES RG DE LA FAF (Contestation sur la participation):

Conformément à l'article 86 du règlement du championnat de football amateur :

- Le club est tenu impérativement de confirmer les réserves sur les joueurs faisant l'objet de contestation transcrites sur la feuille de match, faute de quoi il encourt la sanction de vingt mille (20.000,00 DA) dinars par joueur mis en cause pour les divisions régionales 1 et 2.

03- RAPPEL DE L'ARTICLE 142 DES RG DE LA FAF (Responsabilité du décompte des sanctions):

Conformément à l'article 142 du règlement du championnat de football amateur :

- Le décompte des sanctions, avertissements ou autres relève de la seule responsabilité des clubs.

La séance s'est levée à 18h30.

Le Président

L.Boumaraf



Le Secrétaire

R.Abdessemd